

ENTREPRENEURIAT : GSC alerte sur la priorité à donner à la protection des chefs d'entreprise

Dans un communiqué de presse, Anthony Streicher, Président de l'association GSC (association pour informer et sensibiliser les chefs d'entreprise, des risques de leur situation et plus particulièrement la perte d'emploi), affirme que : « l'indemnisation en vigueur depuis le 1er novembre 2019 avec la loi « Avenir professionnel », n'est pas à la hauteur pour ces hommes et femmes qui se retrouvent en situation de chômage. Une prise de conscience de l'ensemble des parties prenantes doit avoir lieu pour que la protection des chefs d'entreprise devienne une priorité. ». Selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs réalisé par l'association GSC et la société [ALTARES - D & B](#) / T : 01.41.37.51.00, déjà 1.790 femmes et hommes chefs d'entreprise de la région Bourgogne-Franche-Comté avaient perdu leur emploi en 2019. Cette situation alarmante risque de devenir dramatique pour l'année 2020. <https://www.altares.com/fr/>